



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01-06-2026 /

Dossier complet le : 01-06-2026 /

N° d'enregistrement : 018542/KK P

1 Intitulé du projet

TERALTA CIMENT LA REUNION -Ajout d'une unite de microbroyage et de silos de stockage sur le terminal cimentier du Port

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TERALTA CIMENT REUNION

Raison sociale

TERALTA CIMENT REUNION

N° SIRET

31086526600020

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

SINAMA-POUJOLLE

Prénom(s)

Alain-Yannick

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation d'une unité de micro-broyage et de ses différentes utilités, ainsi qu'à l'augmentation de la capacité de stockage de ciments, au sein du site déjà existant et autorisé du terminal cimentier de la société TCR localisée au sein du port Ouest sur la commune du Port. L'opération dans sa globalité nécessitera quelques démolitions mineures (bureau d'expédition actuel pour l'essentiel) et adaptation de la structure des installations et bâtiments existants.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une politique de plus grande envergure de décarbonation des ciments et des matériaux de construction sur l'île de La Réunion. À l'échelon de la société TERALTA, il comprend 3 piliers industriels qui sont : - L'implantation, sur le site TCR, d'une unité de mélange, déjà opérationnelle; -L'ouverture et l'exploitation, à Saint-Pierre "Mon Repos", d'un gisement de tufs volcaniques (pouzzolane), dont l'arrêté préfectoral est en cours de signature; -L'installation d'une unité de microbroyage permettant la transformation de la pouzzolane, mais également d'autres matières premières (basaltes, bétons,...). L'ensemble de la stratégie permettra à la société, de : -Limiter ses importations de ciments depuis l'étranger; -Valoriser des gisements locaux et/ou issus de l'économie circulaire; -Diminuer l'empreinte carbone des ciments et des matériaux de construction; -Anticiper la hausse prévisible des matériaux de construction liée au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières voulu par la réglementation européenne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'installation de microbroyage comportera les éléments suivants : -Un système d'alimentation composé d'un déchargeur, d'un tapis convoyeur et d'une trémie tampon; -L'unité de microbroyage proprement dite installée dans un bardage fermé en continuité avec l'unité de mélange déjà existante; -Les utilités associées à l'unité de broyage à savoir : - Une unité de séchage équipée d'un brûleur alimenté au GNR - Une unité de dépoussiérage des gaz associée à une cheminée d'évacuation. Le projet comportera également le rajout de 3 silos métalliques de stockage de ciment d'une capacité unitaire de 1 000 m³. À noter également l'implantation, de façon anticipée, et déjà autorisée par l'administration d'un silo de 400 m³ de capacité dédiée en première intention au stockage d'un ciment spécifique (CEMV) destiné aux marches préparatoires de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) Le projet nécessitera notamment des travaux de VRD et de génie civil nécessaires à l'implantation de l'intégralité de ces différents équipements. La phase travaux comportant les opérations de génie civil, de fabrication par les fournisseurs des différents équipements ainsi que leur transfert, puis le montage et raccordement sur le site et les installations existantes est estimée à environ 1 an.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les camions de pouzzolane ou autres matières premières viendront verser leur contenu dans le déchargeur. Les matériaux seront ensuite acheminés via un tapis convoyeur en direction de l'unité de broyage. Les matériaux seront microbroyés et les éléments les plus fins seront récupérés par un système de filtres à manches associé à une cheminée. Pour assurer un bon broyage, les matériaux doivent être secs (humidité résiduelle suffisamment basse), raison pour laquelle ils sont séchés au moyen d'un brûleur fonctionnant au FOD. En sortie du broyeur, les matériaux sont ensuite envoyés en direction de l'unité de mélange déjà existante. Les 3 silos complémentaires, de capacité unitaire de 1000 m³, serviront au stockage des nouveaux ciments composites bas carbone fabriqués. Le transfert des produits pulvérulents, entre les différents équipements, et jusqu'à la partie du chargement final, se fera par l'intermédiaire de vis sans fin ou de dispositifs pneumatiques de type aéroglossières. Le dispositif de chargement final des camions ne sera, quant à lui, pas modifié. En fin d'exploitation et/ou de concession, l'ensemble des équipements installés par TCR sera démantelé. Seul restera sur le site les équipements et bâtiments propriétés du Grand Port Maritime de La Réunion.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site dispose d'une autorisation environnementale initiale d'exploiter datée du 25 novembre 1994. Le dernier APC, en date du 10/01/2024, est lié au projet d'ajout d'une unité de mélange. Le projet est par ailleurs soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rubrique ICPE n° 2515-1 Installations de broyage, concassage, mélange (E) Rubrique ICPE n° 2910-A2 Combustion (D) Rubrique ICPE n° 2516-2 Station de transit de matériaux pulvérulents (D) Rubrique ICPE n° 4734 Stockage de produits pétroliers et carburants (NC)	(Puissance totale de 766 kW (+270 kW), KW) (Brûleur sécheur de 2,5 MW de puissance, MW) (Capacité de transit de 15

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune du Port dispose d'un PLU approuvé le 17/12/2019 . Les terrains de TCR sont localisés en zone UP qui couvre les zones portuaires de la commune et autorise les activités industrielles

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site fait l'objet d'un arrete prefectoral initial n° 333/SG/DICV/3 du 25 novembre 1994. L'historique administratif du site est le suivant : -Arrete prefectoral n° 99-2996/SG/DICV/3 du 04/11/1999 suite a l'augmentation de la capacite de stockage et a la modification des installations via la creation d'un hall "palettisation et entreposage" -Arrete prefectoral n° 2010-2093/SG/DRCTCV du 17/09/2010 suite au renouvellement de son autorisation et a la revision de certains elements de son AP -Arrete prefectoral n° 2024-69/SG/SCOPP/BCPE du 10/01/2024 lie au rajout d'une unite de melange de ciment et de divers utilites (6 silos de 107 m3 chacun; 3 silos d'adjuvants de 4 m3; un elevateur a godet...) Le projet futur consiste desormais a rajouter une unite de microbroyage qui augmentera la puissance de concassage

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site est localise a distance des ZNIEFF marines et terrestres du secteur. Les ZNIEFF les plus proches sont : -La ZNIEFF de type 1 "cours de la riviere des galets et aval du bras sante" a environ 2 km au Sud; -La ZNIEFF de type 2 "Mafate et Vallee" a environ 1,5 km au Sud.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun site couvert par un arrete de protection du biotope n'est recense dans un perimetre de plusieurs dizaine de kilometres
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune du Port est concernee par la loi littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site est localise a distance des zones d'adhesion et de coeur du parc naturel regional qui sont respectivement localises a 1,9 et 7 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune du Port est traversée par les routes nationales 1, 4 et 7 qui sont des axes du plan de prévention du bruit dans l'environnement élaboré par la Région Réunion.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site est compris dans le périmètre de protection instauré par l'inscription au titre des monuments historiques des Maisons des Ingénieurs et du personnel du Chemin de fer et Port de la Réunion
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est recensée dans un rayon de plusieurs kilomètres autour du site. La plus proche est l'étang de Saint-Paul et son complexe marécageux situés à un peu plus de 5 km au Sud.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune du Port est couverte par un PPRN multirisques (inondation et mouvements de terrain inclus la houle) et par le PPRT du dépôt d'hydrocarbures et de gaz de la société SRPP
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN et PPRT ont été approuvés le 26/03/2012 et 12/06/2014. Les terrains sont localisés en zone B2 et B3 du PPRN et hors des zones du PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est répertorié ni dans la base de données BASOL ni dans celle SIS et SUP.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La masse d'eau souterraine présente au droit du site a savoir "FRLG112-Formations volcaniques et volcano sédimentaires du littoral de l'étang de Saint Paul-Plaine des Galets" est classée en ZRE par arrêté préfectoral N° 2019-132/SG/DRECV du 21 janvier 2019.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site est localisé hors des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable du secteur. Les ouvrages les plus proches sont localisés à environ de 2 km (Forages P11 et P11 bis sur la commune du Port).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La Réunion compte 5 sites inscrits et/ou classés. Le site TCR s'inscrit à distance du périmètre de ces différents sites.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La Reunion n'est pas concernée par les sites Natura 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	La Reunion compte 5 sites inscrits et/ou classés. Le site TCR s'inscrit à distance du périmètre de ces différents sites.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'activité de microbroyage et de stockage des ciments ne nécessitera aucune eau de process et donc aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'ensemble des aires du site est revêtue. Les activités ne sont à l'origine d'aucuns rejets dans les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les opérations de VRD et de terrassements des fondations pourront être à l'origine de la production de matériaux inertes types terres présents en excédents. Ces matériaux seront évacués en tant que déchets. Les quantités générées resteront néanmoins très faibles.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne sera a l'origine d'aucun besoin en eau. Il n'entrainera egalement aucune impermeabilisation de surfaces complementaires de telle sorte qu'il ne sera a l'origine d'aucun rejet supplementaire dans le reseau public.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet ne sera a l'origine d'aucune nouvelle artificialisation de surface ni de rejet vers l'exterieur du site. Il sera donc sans incidence sur les milieux marins et littoraux de proximite ainsi que les reservoirs de biodiversite. La hauteur des nouvelles constructions sera inferieure a celle des batiments deja existants. Aucun eclaireage complementaire ne sera mis en place sur le site. Le projet n'entrainera ainsi aucun impact.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La Reunion n'est pas concernee par les sites Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne sera a l'origine d'aucune artificialisation complementaire des sols.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le terrain est localise a proximite immediate du trace d'une canalisation 6 pouces de GPL exploitee par la SRPP. Il est concerne par les servitudes Sup 2 et Sup3. D'apres l'arrete prefectoral n° 2019/SG/DRECV relative aux servitudes publiques applicables a proximite de cette canalisation, l'ajout de la nouvelle activite de micro-broyage est possible.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les terrains sont localises en zone B2 et B3 du PPRN multirisques (inondation et mouvements de terrain inclus la houle) couvrant le territoire de la commune du Port. Les activites envisagees sont compatible avec le reglement. Les constructions et installations nouvelles seront notamment fondees dans le sol de facon a resister a des affouillements, tassements, ou erosions localisees.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les emissions du site ne sont pas de natures par leurs molecules et leurs quantites, d'etre a l'origine d'un risque sanitaire pour les populations environnantes.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Compte tenu du trafic previsionnel de materiaux a broyer, le trafic additionnel lie a la nouvelle activite sera de l'ordre de 6 camions par jour. Les axes routiers du secteur, et notamment l'avenue Charles Dickens sont suffisamment dimensionnes pour absorber ce faible trafic complementaire.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les nouvelles sources de bruit seront liees a l'unite de microbroyage et aux operations de chargement/dechargement des camions. L'elevation restera faible notamment grace aux hardages
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Les activites economiques et industrielles environnantes de la zone portuaire sont sources de nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le process n'est a l'origine d'aucune emission d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	La presence, dans le secteur du site TCR, du terminal bitumier du grand port maritime de la Reunion peut etre a l'origine ponctuellement d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	L'unite de microbroyage pourra emettre des vibrations ressenties a quelques metres de l'installation. Aucune vibration liee a la future activite du site ne sera ressentie en dehors du perimetre du site
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'est pas prevu d'eclairage supplementaire sur le site lie au projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est deja equipe de dispositifs d'eclairage des batiments et voies de circulation. De meme le secteur environnant du Port Ouest dispose d'eclairages publics des sites et infrastructures
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les principaux rejets dans l'air complementaires seront issus des rejets canalises de poussieres et de gaz de combustion (SO2, NOx; CO...) issus du process de sechage des materiaux. La puissance du bruleur est relativement faible.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les nouvelles activites ne vont pas generer d'eau de process. Il n'y aura pas d'utilisation d'eau dans le cadre du projet ni d'impermeabilisation complementaire.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activité de microbroyage n'entraînera pas la production de déchets liée au processus proprement dit. Les déchets produits seront liés aux opérations d'entretien et de maintenance des équipements. Les quantités générées resteront relativement modestes.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site de TCR s'intègre dans une zone fortement industrialisée. Le projet entraînera l'ajout de quelques éléments de verticalité dans le paysage. Ces nouveaux équipements seront dans la continuité immédiate des équipements et bâtiments existants. Ils seront par ailleurs de dimensions moindres que ceux déjà présents sur le site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'intégralité du site est déjà destinée à une vocation industrielle et le restera dans le cadre du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Au titre de l'article R122-5 du code de l'environnement, les projets existants ou approuvés dans le secteur sont : Le Projet d'aménagement de la zone d'activité (ZAE) Henri Cornu sur la commune de Saint-Paul (+/- 3 km par rapport au site TCR). Compte tenu de la distance aucune incidence cumulée n'est à prévoir.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un ensemble de mesures sera mise en oeuvre : -Paysage : bardage de l'unité de microbroyage, du déchargeur et du tapis convoyeur; -Bruits : Variateur de vitesse; technologie pendulaire pour le broyeur; bardage acoustique et capotage. -Poussières : Stockage dans des dispositifs étanches et fermes; convoyeur à double bande et capote; filtres dépoussiéreur à manches; filtres sur silos; transfert par vis sans fin et systèmes pneumatiques. -Rejets canalisés : Contrôle périodique de l'efficacité énergétique, des rendements et des rejets; respect des valeurs minimales de vitesse d'éjection; bon dimensionnement de la hauteur de cheminée; -Maîtrise des consommations énergétiques et émissions de GES : Séparateur dynamiques permettant d'assurer une efficacité dans le broyage; Broyeur pendulaire équipé d'un Soc pour création d'un lit de matière limitant la consommation énergétique; -Risques : Brûleur automatisé avec système automatique de sécurité; Soupapes de sécurité associées à pressostats sur les silos; Sondes et alarmes de niveau haut sur les silos; présence d'extincteur, de poteaux et de robinets d'incendie armés en nombres suffisantes.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'ajout d'une unite de microbroyage revet un interet general majeur en vue de la confection de ciment bas carbone sur l'ile de La Reunion. Le dimensionnement du projet permet: -D'etre a l'origine de l'ajout d'une rubrique unique (2910) et au regime de la declaration; -Une augmentation de rubriques deja existantes (2515 et 2516) mais a de niveaux sous le seuil des regimes de l'enregistrement et de la declaration; -Une limitation et une maitrise des impacts et rejets, notamment grace aux mesures qui seront prises; -Une faible augmentation geographique, pas d'augmentation des risques ou des dechets produits; Pour l'ensemble de ces raisons, le projet ne presente pas un caractere substantiel et ne devrait pas etre soumis a evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom SINAMA-POUJOLLE

Prénom Alain-Yannick

Qualité du signataire DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

À LE PORT

Fait le 26-05-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)